

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PAUNAT du 6 février 2024.

Présents: Didier MARC, Stéphanie MODOLO, Jean-Philippe PEYROT, Gilles DELMARES, Christian GARRIGUE, Etienne GAVOUYERE, Isabelle GENSOU, Patricia LETELLIER, Berry VOS, Catherine VAILLANT.

Absent Excusé: Christophe BOURDIER.

Date de convocation : 01/02/2024

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 novembre 2023.

Le compte rendu est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

II. DELIBERATIONS.

- **RLPI**: règlement local des publicités intercommunales. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas transférer les pouvoirs de police du Maire, et de confier l'instruction des dossiers au service instructeur commun du Grand Périgueux .
- **ZAENR**: zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le Maire présente les travaux réalisés par le groupe de travail à la demande de la préfecture.

Il s'agit de déterminer sur le territoire de la commune les zones pouvant accueillir des énergies renouvelables.

Après analyse des surfaces appartenant à la commune, de l'existence de zones de protection, de l'existence de la trame bleue , des massifs forestiers et de la zone Natura 2000 , il apparaît que seules les zones U , 1AU et agricoles pourraient être retenues.

Compte tenu des contraintes énoncées et des spécificités des terrains appartenant à la commune, seuls les projets émanant des particuliers sur du photovoltaïque en toiture pourront être étudiés.

Les autres sources d'énergie ne paraissent pas adaptées au territoire de la commune (manque d'efficacité et acceptabilité de la population).

Le document de synthèse est approuvé par le conseil et transmis à la préfecture.

Il sera accessible en mairie du 15 février au 14 mars 2024.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

-Une prime inflation, déjà votée par le conseil, est aujourd'hui fixée au montant de 400 euros brut, proratisé aux heures de travail. Adoption à l'unanimité.

-Modification tableau des effectifs

Mr Mériller agent technique territorial pourra être promu au grade d'agent de maîtrise en 2024, Le conseil approuve cette promotion à l'unanimité.

Le tableau des effectifs de la commune sera modifié en raison de cet avancement.

-Protection complémentaire des agents

Le conseil donne mandat au Centre de Gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance et de la protection complémentaire.

GESTION TECHNIQUE

-Protection incendie

Compte tenu du réchauffement climatique, des périodes de sécheresse et de la configuration actuelle de notre dispositif de protection incendie, le conseil a décidé sur plusieurs exercices d'améliorer notre système de défense.

Mr Garrigue présente les solutions envisagées pour 2024 avec l'installation d'une bâche souple au stade à proximité de l'atelier municipal impasse de la Peyre.

Une seconde bâche pourrait être installée en bordure de la route des Crêtes après l'acquisition d'une parcelle.

Dans le cadre de cette opération le Maire est chargé de constituer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds vert.

Mr Garrigue se charge de contacter les entreprises et de récupérer les devis.

Fond Vert Ecologique du Grand Périgueux:

Le Maire propose au conseil municipal le changement des menuiseries de l'école et de la salle des fêtes pour une meilleure isolation thermique. (menuiseries anciennes bois ou simple vitrage)

Les devis ont été établis par les entreprises Valbusa et LV menuiseries.

Le conseil municipal charge le Maire de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Gd Périgueux au titre du supplément écologique à hauteur de 49% du montant ht.

Ascenseur de la Mairie :

Afin de respecter la réglementation en matière d'accessibilité des locaux administratifs le conseil a décidé de reprendre un nouveau contrat d'entretien avec la société OTIS; L'appareil a été reprogrammé et un devis de réparation d'un montant de 6000 euros a été présenté.

Malgré une mauvaise expérience sur le fonctionnement antérieur de cet équipement, le conseil décide de se mettre en conformité avec la loi et de faire réparer l'appareil. Il demande par ailleurs que le dispositif soit utilisé au maximum afin d'éviter les nouvelles pannes.

Fauchage: A l'issue du marché de mutualisation lancé par les services du Grand Périgueux deux sociétés ont été désignées sur le territoire de l'agglomération. La société STDE a été retenue pour la commune.

III QUESTIONS DIVERSES.

MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE 2023

Le Noël des enfants du village et la remise des cadeaux aux anciens ont constitué des moments de convivialité appréciés.

La cérémonie des vœux illustrée par les panneaux thématiques a rencontré l'adhésion des Paunatois et le conseil remercie Christophe Vaillant pour la mise en valeur des illustrations sur le site internet de la commune.

FIBRE: les travaux d'installation de la fibre sont en cours ,des difficultés de raccordement sont apparues pour les habitants de la route des étangs. Des investigations vont être diligentées par l'exploitant du réseau NATDH sous le contrôle du syndicat Périgord Numérique .

ABBATIALE: la DRAC a donné son accord pour les travaux des transepts de l'Abbatiale.

Nous attendons la notification officielle pour aborder la phase pratique du projet en relation avec notre architecte.

La séance est levée à 20h50
